



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 6 février 2025 - Délibération n° 2025-002

REDON DEVIENT "VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES" (VADO)

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Françoise Fouchet.

Chaque jour en France, près de quinze personnes sont sauvées grâce au don d'organe. Un donneur peut sauver jusqu'à sept vies. En 2023, 5 634 greffes ont pu être réalisées en France au bénéfice des patients en attente.

Au 1^{er} janvier 2024, 21 866 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe, tous organes confondus.

Alors que 93 % des Français pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, moins d'un sur deux en parle.

Deux à trois personnes meurent chaque jour en France, faute d'organes.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le - 7 FEV. 2025
ID : 035-213502362-20250206-SGAL2025_075-DE

Aujourd'hui, la législation en matière de don d'organes repose sur le consentement présumé, la gratuité et l'anonymat. Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

Face à ce constat, le don d'organes étant devenu une priorité nationale, le collectif Greffes + a lancé en janvier 2023, le label "Ville Ambassadrice du don d'organes" (VADO) dans le but de promouvoir la discussion entre proches sur le don, sans tabou. L'idée est de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Pour devenir une ville ambassadrice, il suffit de poser un panneau arborant le ruban vert, symbole du don d'organes, au sein de la Ville et de s'engager à signer la charte, en annexe.

En complément de cette action, pour intensifier son soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la Ville peut :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;*
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;*
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher son engagement tout au long de l'année ;*
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;*
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables ;*
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.*

La Ville de Redon, avec à ses côtés le Centre Communal d'Action Sociale, souhaite contribuer activement à la mobilisation citoyenne en faveur du don d'organes, dans l'intérêt des milliers de patients dans l'attente d'une greffe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte "Ville ambassadrice du don d'organes",

Vu la présentation à la commission des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes âgées et Handicap, en date du 28 janvier 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le - 7 FEV. 2025
ID : 035-213502362-20250206-SGAL2025_075-DE

À L'UNANIMITÉ

ACCEPTE que la Ville de Redon devienne "Ville Ambassadrice du don d'organes".

AUTORISE Monsieur le Maire et la Vice-Présidente du centre communal d'action sociale à signer la charte, telle qu'elle est présentée en annexe et tout documents y afférent.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller municipal

Mis en ligne le - 7 FEV. 2025



CHARTRE « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES »

La commune de Redon (35) représentée par son maire, Monsieur Pascal DUCHÊNE ainsi que par la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Redon (CCAS), Mme Françoise FOUCHET.

Le collectif **Greffes+** représenté par son Vice-Président, Monsieur André LE TUTOUR, et Monsieur Pierre LEMARCHAL, fondateur de l'association Grégoire Lemarchal ;

Convient d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de Redon se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif Greffe+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le _____ à Redon.

Le Maire,
Pascal DUCHÊNE

La Vice-Présidente du CCAS,
Françoise FOUCHET

Le Collectif Greffes+,
André LE TUTOUR Pierre LEMARCHAL